

Communiqué

Dans le cadre de sa stratégie d'ouverture sur les entreprises activant dans le secteur de la poste et des communications électroniques et dans le but de faire connaître les services relevant du régime de l'autorisation, l'Autorité de Régulation de la Poste et des Communications Electroniques (ARPCE) informe qu'à l'issue des procédures requises par la législation et la réglementation en vigueur et aux délibérations de son Conseil dans ses réunions tenues les 16 et 20 septembre 2020, elle a accordé le renouvellement et l'octroi d'autorisations de fourniture de services de communications électroniques comme suit :

I. Concernant les services d'hébergement et de stockage de contenu informatisé au profit d'utilisateurs distants dans le cadre des services dits d'information en nuage ou cloud computing, il a été accordé des autorisations aux personnes morales ci-après :

- EURL APCLOUD;
- SARL NETBEOPEN PRIME.

II. Concernant les centres d'appel, il a été accordé des autorisations aux personnes morales et physiques ci-après :

- SARL MARKETEL EXPERT;
- SARL HIL CONTACT;
- SARL SERVITEC;
- BENCHABANE AIDA (personne physique);
- HASNAOUI SYHEM (personne physique);
- HASNAOUI HANI (personne physique);
- IMINE KAISSA (personne physiques).

III. Il a été également accordé le renouvellement des autorisations des centres d'appel aux personnes morales suivantes :

- SARL IMMAR INTERACTIVE;
- SARL MARKETEL ALGERIA;
- EURL INTERPHONE CALL CENTER.

Lesdites autorisations qui s'ajoutent aux quatorze (14) que l'Autorité de Régulation a accordées au courant de l'année 2020, contribueront efficacement à faire du secteur des communications électroniques un vecteur de création de richesse et d'emplois d'une part, et un outil d'accompagnement à la numérisation de l'économie nationale, notamment à travers la fourniture des services d'hébergement et de stockage de contenu informatisé dans le cadre du cloud computing, d'autre part.

L'Autorité de Régulation invite les sociétés et personnes intéressées par les activités du secteur de la Poste et des Communications Electroniques, et en particulier, celles relevant du régime de l'autorisation, à visiter le site de l'ARPE sur le lien suivant : <https://www.arpce.dz/fr/service/>.